



Compte rendu de la réunion du 9 avril 2010 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche

L'an deux mille dix, le neuf avril, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie du Dorat sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 31 mars 2010

Présents : MM.& Mmes GUILLEMAILLE , ALLARD, KAZMIERCZYK, SAUMONT, BENOT, MASSART, PERROT , BLANC, NIVARD, MARTEL, BONNIN , FAURY, LACOUX, REYNAUD, MILCENT, BROUSSAL , BRISSIAUD, ROY , DIOTON

Absents représentés : M. JARDEL était représenté par M . BONNIN

Absents non représentés : Mme PORTAL , M. MOREAU

Mme Catherine KAZMIERCZYCK a été élue secrétaire

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 19

Votants : 19

Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président , cède la place à Jean-Pierre ROY , doyen d'âge, pour présider la présentation du Compte administratif.

Compte Administratif 2009

Budget Principal :

Le Conseil de Communauté examine le Compte Administratif de l'exercice 2009 qui fait apparaître, un résultat de l'exercice excédentaire de 48 940.57€, ainsi qu'un résultat de clôture excédentaire de 228 338.72€ pour la section de fonctionnement et un excédent de l'exercice de 6 909.80€ pour la section d'investissement, avec un excédent de clôture de 32 523.36€ en investissement, soit un solde global positif de 260 862.08€, compte tenu du report excédentaire d'investissement 2008 de 25 613.56€.

Après constat des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le solde cumulé est de + 227 330.34 €

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget principal ainsi que le compte de gestion dressé par Mme le Receveur Municipal.

Budget annexe Enfance jeunesse :

Le Conseil de Communauté examine ensuite le premier Compte Administratif du budget 02, concernant l'exercice 2009 qui fait apparaître, un résultat de l'exercice excédentaire de 82 693.14€, ainsi qu'un résultat de clôture excédentaire du même montant pour la section de fonctionnement et un déficit de l'exercice de 16 135.34€ pour la section d'investissement, avec un excédent de clôture de 66 557.80€ en investissement, soit un solde global positif de 66 557.80€.

Après constat des restes à réaliser en dépenses et en recettes, le solde cumulé est de + 61 944.80€

Le Conseil de Communauté approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget annexe 02 enfance jeunesse, ainsi que le compte de gestion dressé en parallèle par Mme le Receveur Municipal.

Budget Primitif 2009

Après la présentation de l'analyse financière du compte administratif 2009, ainsi que la mise en évidence de l'évolution du CIF et de l'augmentation très significative de la DGF pour 2010, Jean-Marie GUILLEMAILLE, Président donne la parole à Jean Yves Allard pour la lecture du projet de budget 2010.

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité procède au vote des différents éléments du Budget :

➤ **Taxes directes locales :**

- ✓ vote du taux relais de la Taxe Professionnelle à 11.31 %
- ✓ vote des taux des taxes ménages sans augmentation, tel qu'il a été proposé par la commission des finances soit :
 - Taxe d'habitation : 3.47%
 - Taxe sur le Foncier bâti : 5.93%
 - Taxe sur le foncier non bâti : 17.21%

➤ **Affectation du résultat.**

Budget principal :

Le Président indique que la section d'investissement fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 32 523.36€, mais un déficit des restes à réaliser de 33 531.74€. Soit au total un déficit de 1 008.38€. En conséquence, la somme de 1 008.38€ est affectée en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le reste soit 227 330.34€ est reporté en excédent de fonctionnement.

Budget 02 enfance jeunesse :

Le Président indique ensuite que la section d'investissement du budget 02 fait apparaître un résultat de clôture déficitaire de 16 135.34€, et un déficit des restes à réaliser de 4 613.00€. Soit au total un déficit de 20 748.34€. En conséquence, la somme de 20 748.34€ est affectée en couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le reste soit 61 944.80€ est reporté en excédent de fonctionnement.

➤ **Vote du budget**

Budget principal

Un effort particulier va être fait cette année concernant la voirie.

Une somme de 100 000€ a été portée en entretien, et un programme pour la réfection de nouvelles voiries a été budgété pour un montant de 150 000€, en plus du programme en cours, de renforcement de la VC du Chêne Blanc à Saint Sornin la Marche.

Une somme de 10 000€ est inscrite pour la réalisation d'une étude de faisabilité du transfert des écoles. Ce montant est voté à l'unanimité moins une abstention.

Les subventions suivantes sont accordées :

- Office de tourisme : 3 865€
- Amicale des sapeurs pompiers : 2 000€
- Union cycliste Dorachonne (pour la réalisation de maillots avec logo CCBM)

Budget enfance jeunesse

Un programme de réhabilitation des locaux de la garderie périscolaire est inscrit au Budget pour un montant de 44 509€.

Le Conseil de Communauté après délibération et à l'unanimité

- vote le budget principal 2010 en suréquilibre de 306 611€ pour la section de fonctionnement (D réelles : 1 555 492€ D ordre : 123 209€) et en équilibre pour la section d'investissement, soit 278 406€
- vote le budget annexe enfance jeunesse qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 476 296€ pour la section de fonctionnement (opérations réelles et d'ordre) et à la somme de 113 005€ pour la section d'investissement (op réelles et d'ordre).
Le budget enfance jeunesse est équilibré grâce à la prise en charge, par le budget principal, du déficit d'un montant de 167 962€.

Ouverture de postes et validation du tableau des effectifs

Le Président informe que pour respecter le taux d'encadrement des enfants dans le service jeunesse, il est nécessaire de recruter un adjoint d'animation et pour les services administratifs, il est également nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil de communauté décident de créer à compter du 1^{er} avril 2010 , un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet (17H30), un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet (17H30) ainsi que quatre postes d'animateurs saisonniers (BAFA) à temps plein. Le tableau des effectifs de la communauté de communes est modifié à compter du 1^{er} avril 2010.

Modification des indemnités des élus

Jean-Yves Allard, Vice Président propose à l'assemblée de porter à taux plein les indemnités du Président et des Vice Présidents.

Le Conseil de communauté, après délibération, décide par 15 voix pour et 4 abstentions (MM. Guillemaille, Allard, Mme Kazmierczyk, M. Saumont) de fixer les indemnités à taux plein, à compter du 9 avril 2010.

Admission en non valeur

Le Président communique au Conseil de communauté un état transmis par la Trésorerie de la Basse-Marche mentionnant des titres n'ayant pu être recouverts.

Il demande au Conseil de communauté de se prononcer sur l'admission en non valeur des sommes portées.

Le Conseil de communauté, après délibération, accepte d'admettre partiellement en non valeur l'article 33 du titre 20 du rôle de la ROM(montant du titre 238€ - Admission en non valeur de la somme de 99.84€).

Adhésion au SIMER

Le Président communique une proposition d'adhésion au SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural)

Le Conseil de communauté donne pouvoir au Président pour adhérer au SIMER, et signer une convention pour les opérations d'entretien de la voirie, sous réserve qu'au préalable les conditions de majorité qualifiée soient obtenues après délibération des communes.

✚ Demande d'attribution de numéro national d'émetteur d'avis de prélèvement ou de TIP

Le Président communique au Conseil de communauté une proposition de la Trésorerie pour le paiement par TIP des redevances pour le ramassage des ordures ménagères.

Cette proposition pourrait être faite en 2010 pour les factures des professionnels et en 2011 pour l'ensemble des contribuables.

Le Conseil de communauté, après délibération accepte à l'unanimité que la Communauté de communes demande le numéro national d'émetteur permettant de proposer le paiement par prélèvement ou par TIP.

✚ Demande de concours financier du Département au titre des CTD 2010 - Renforcement de la VC du Rancoumeaud et des Fraux sur la commune d'Azat le Ris

Le Président communique au Conseil de Communauté un avant projet et un dossier de financement concernant un projet de renforcement de la VC du Rancoumeau et des Fraux sur la commune d'Azat le Ris.

Ces travaux comprennent une remise en état de la chaussée et la réalisation d'un enduit tricouche.

Le montant des travaux est estimé à 31 450€ et celui des frais annexes à 550.00€.

Le montant global de l'opération est donc estimé à 32 000€ H.T. soit 38 272.00€ T.T.C.

Le Conseil de communauté, après délibération accepte l'avant projet dossier de financement et sollicite Madame la Présidente du Conseil Général pour l'inscription de ce projet sur le programme des contrats territoriaux départementaux qui seront portés au Budget supplémentaire 2010.

Le prochain conseil de communauté aura lieu à Azat le Ris.

Le Président,
Jean-Marie GUILLEMAILLE